



REMISE EN CAUSE CATEGORIE VEHICULE DE FONCTION

Par **dperrot**, le **17/02/2013** à **22:21**

Bonjour

J'ai un véhicule de fonction mis à ma disposition par mon employeur. Cet avantage a fait l'objet en son temps d'un avenant à mon contrat de travail initial

Cet avenant précise évidemment que je dispose d'un véhicule de fonction pour mes déplacements professionnels et privés, le type de véhicule est également mentionné

Mon employeur peut-il décider de manière unilatérale et m'imposer un véhicule de catégorie inférieure?

En cas de refus de ma part, serais-je en faute?

Merci pour vos éclairages
Cordialement